Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Geschichte = Indicateur de l'histoire suisse

Band: 14 (1916)

Heft: 2

Artikel: La Suisse et Genève en 1582

Autor: Lasserre, David

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-62324

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Suisse et Genève en 1582.

D'après les documents des archives de Zurich et de Lucerne.1)

On sait que parmi tous les ducs de Savoie l'un de ceux qui montra le plus d'acharnement à s'emparer de Genève fut Charles-Emmanuel, le promoteur de l'Escalade: il ne faudrait pas croire qu'il eût attendu la vingt-troisième année de son règne pour tenter d'adjoindre cette ville à son duché.

Déjà en avril 1582 — il n'était pas encore depuis deux ans sur le trône — il avait rassemblé des troupes nombreuses dans les environs de Genève, à Ripaille près de Thonon, son port de guerre, dans le Faucigny, même à Gex, et les gouverneurs civils comme les intendants militaires de ces régions préparaient en secret, et sans aucun doute sous son inspiration, un coup de main contre la ville.²) Le modus vivendi établi en 1568 pour la durée de vingt-cinq ans lui liant les mains, le duc ne pouvait en effet satisfaire son ambition que par la voie des complots ou des agressions traîtresses. Cependant cette concentration de troupes avait mis en éveil non seulement les Genevois, mais aussi leurs alliés les Bernois qui savaient bien que la maison de Savoie n'avait pas perdu tout espoir de faire rentrer le pays de Vaud sous sa domination.

¹⁾ Cette étude n'a pas la prétention d'être un exposé complet de tous les évènements qui troublèrent la Confédération des Treize Cantons et la petite république, sa voisine, au cours de l'année 1582. Je me suis limité à la crise que provoqua au sein des Ligues suisses l'attaque projetée et même commencée par la Savoie contre Genève. Et de cette grave affaire elle-même, je n'ai pas abordé tous les problèmes qu'elle pose aux historiens; il faudrait, pour mener à bien une pareille tâche, entreprendre des recherches dans les archives non seulement de nos principaux centres politiques suisses, mais de Turin, Paris, Madrid. Désirant seulement saisir le contrecoup, dans la vie intérieure de la Confédération, des conflits entre la Savoie et Genève, je me suis contenté de dépouiller ce qui se rapporte à la crise de 1582 dans les archives de Zurich - à la fois chancellerie officielle et l'une des «quatre villes évangéliques» - et dans celles de Lucerne - centre politique de la Suisse catholique. Ce que ces documents ajoutent aux renseignements contenus dans les relations déjà publiées des évènements de 1582 suffisait à mon propos. Pour ce qui concerne Genève, je me suis contenté de suivre les évènements sous la conduite et au travers de J. A. Gautier, d'une documentation si scrupuleuse et d'une objectivité si remarquable.

²) J. A. Gautier: Histoire de Genève des origines à l'année 1691. Genève 1901, in-8, t. V, p. 250-251.

En même temps que les uns et les autres demandaient aux baillis savoyards des explications sur ces armements insolites, \(^1\)) le Conseil de Genève découvrait par ses espions un complot qui devait livrer la ville à l'ennemi.\(^2\)) Décidément l'affaire se corsait, et Genève avait lieu de se mettre au plus vite en état de défense. Des courriers s'en vont aussitôt de tous côtés porter à ses coréligionnaires de Suisse et de France la nouvelle de l'attaque qui la menaçait;\(^3\)) et bientôt de toutes parts des volontaires affluèrent à son secours, ce qui lui permit de se créer une garnison permanente de trois cents hommes.\(^4\)

Or il se trouvait que depuis quelques années Genève faisait de grands efforts pour être reçue dans l'alliance des Treize Cantons, à la fois pour fortifier sa situation politique,⁵) et pour se soustraire à la protection précieuse mais encombrante de ses seuls alliés des bords de l'Aar. L'occasion parut bonne de faire réussir ce projet; la tentative du duc ne prouvait-elle pas que l'indépendance de Genève était constamment en danger? Et les cantons suisses n'avaient-ils pas tout intérêt à se déclarer les protecteurs de celle qu'on appelait couramment «une clef de la

¹⁾ Gautier, op. cit., p. 251-252. - Copies des lettres envoyées par le Conseil de Berne au gouverneur du Chablais et à d'autres fonctionnaires de la Savoie, ainsi qu'au Sénat de Chambéry. Zurich, Staatsarchiv: Akten Genf 1573-1585. A 246,2, fol. 11, 12, 13, 14, 19.

²) Gautier, op. cit., p. 252-253, 258.

³⁾ Ibid., p. 258. - Lettre du 25 Avril au Conseil de Zurich. Zurich, Staatssarchiv, ibid., fol. 18.

⁴⁾ Gautier, op. cit., p. 255.

b) Dans une relation lucernoise contemporaine, mais anonyme, des évènements dont nous parlons, intitulée «Concept und Substanz der Handlung und kriegl. Empörung so sich zwüschen H. Herz. von Savoyen und der Statt Bern von der St. Genff wegen zugetragen der Jare 1578, 1579, 1582.» (Lucerne, Staatsarchiv: «Acta zwischen dem Herzog in Savoyen und den Eidtgnossen ab anno 1580 bis 1598». 22. fol. 310-333, 337-338, 342-349 et 387-389) se trouve un renseignement intéressant à ce sujet. Comme quelques notables des cinq cantons passaient à Genève en 1581, les syndics leur auraient déclaré que les Genevois étaient bien désireux d'entrer dans l'alliance de toute la Confédération, qu'ils préféreraient s'appuyer sur la protection des cantons catholiques que sur celle de la France, de Berne et de Soleure (allusion au traité de 1577 par lequel ces trois Etats s'étaient faits les protecteurs attitrés de Genève), et qu'ils aimeraient, à défaut d'une alliance avec les treize cantons, que les cinq cantons s'associassent à ces Etats protecteurs, car alors seulement ils se sentiraient en sécurité. - P. A. de Segesser. Ludwig Pfyffer und seine Zeit, Berne 1881, in-8, t. II, p. 433-444, attribue à Cysat cet important document, très personnel, très passionné, très partial par conséquent; cela en augmente du reste l'autorité et la portée, car Cysat lui-même prit une part active à la politique lucernoise de cette époque; son récit devient ainsi l'expression de sa propre conception des faits et jette un jour précieux sur l'attitude des cantons catholiques dans cette affaire.

Confédération»? Aussi de copieuses missives sont-elles envoyées à Zurich, à Bâle, à Schaffhouse, à Soleure, à Fribourg, pour les mettre au courant de ce qui se trame contre Genève;¹) on y joint un procès-verbal du procès de Des Plans, le traître qui s'était engagé à faire entrer les Savoyards dans la ville. Puis les plus expérimentés des diplomates genevois, l'infatigable Roset en particulier, se mettent en route pour gagner des voix en faveur de l'alliance désirée.²)

Quand on sait ce qui se passait à Lucerne à ce moment, on ne peut que s'étonner que les magistrats genevois se berçassent d'aussi naïves illusions. En effet, un mois était à peine écoulé depuis la première alarme, que la Savoie avait fait faire auprès des cinq cantons du centre et de Fribourg des démarches tendant à en obtenir une petite armée contre Genève; et elle lui avait été promise dès le 12 mai.⁸)

Cet engagement, dont les conséquences pouvaient être terribles, s'explique ainsi: bien que Zurich eût été le berceau de la Réforme en Suisse et que, grâce à Zwingli, cette ville en eût longtemps dirigé le mouvement, Genève était devenue, aux yeux des catholiques de la Suisse centrale aussi bien que de toute l'Europe, la citadelle du protestantisme; ardents serviteurs de Rome comme ils l'étaient, les Waldstätten et leurs voisins de Lucerne et de Zoug en avaient conçu contre Genève une haine si vive qu'un des premiers points de leur programme politique ils étaient trop prime sautiers et entiers dans leurs passions pour que leur politique ne fût pas au service de leurs convictions religieuses était de la ramener coûte que coûte sous l'obédience de Rome.4) Aussi en 1577, dans le traité d'alliance défensive conclu avec la Savoie avaientils expressément promis de ne pas prendre Genève sous leur protection puisque le duc élevait des prétentions sur elle.5) Et aussitôt que Charles-Emmanuel, alléguant des projets d'agression de Berne contre ses Etats du bassin du Léman, leur avait en secret demandé des troupes au nom de ce traité, ils s'étaient empressés d'accéder à son désir et de préparer chacun la mise sur pied de quelques centaines d'hommes.6)

¹⁾ Gautier, op. cit., p. 258.

²) Ibid., p. 261, 262, 264.

³⁾ Eidgenössische Abschiede, tome IV, part. 2, p. 759 b, 762 a.

⁴⁾ B. Hidber, Renward Cysat, der Stadtschreiber zu Luzern, Lebensbild eines katholisch schweizerischen Staatsmannes aus dem sechszehnten Jahrhundert, Archiv für schweizerische Geschichte, t. XIII, p. 204–205.

⁵) Eidgen. Absch., t. IV, 2, p. 1547.

⁶⁾ La destination exacte de cette troupe, et en particulier son emploi contre Genève, ne semble pas avoir été stipulée à l'avance, ou du moins pas par écrit et probablement pas ouvertement, et c'est ce qui permit aux V Cantons d'argumenter comme nous verrons plus loin qu'ils le firent pour légitimer l'envoi de cet appui à

Il ne faudrait pas penser que les Confédérés des autres cantons restassent spectateurs indifférents des évènements. Au «Vorort» convergeaient de partout des lettres alarmées: c'est Bâle qui, très ému par les mouvements de troupes espagnoles, piémontaises, françaises autour de Genève, supplie Zurich de convoquer une Diète de tous les cantons¹);

la Savoie. Mais qu'on prévît que ces mercenaires serviraient contre la cité haïe et qu'on ne redoutât nullement cette perspective, bien au contraire qu'on s'en félicitât, malgré le contre-coup qu'en devait éprouver la Confédération, c'est ce qui ressort clairement d'un document du 13 juin conservé aux Archives de Zurich, ibid., fol. 37. C'est un rapport rédigé — telle est du moins l'hypothèse de M. l'archiviste Nabholz qui a bien voulu s'intéresser à ce travail et m'aider dans mes recherches — par un Zuricois, revenant d'un voyage d'affaires à Zoug pour être soumis au gouvernement de Zurich; la signature, en initiales, est indéchiffrable. En voici les passages les plus importants: «Nachdem ich im verschiner Mitwuchenn (mercredi passé) etlicher meiner Gschäfften halber zu Zug gwäsenn, unnd alda vil Kriegsvolck befunnden, hab ich inn dem Essenn ob dem Thisch gefraget wohin joch das Kriegsvolck ziechenn müsse; hat er mir geantwortet: diewyl Hertzog uss Saphoy, ein wolgeruweter Fürst und langi Zyt kheinen Krieg inn synen Lannden ghept, unnd mit Gällt wolgefasset sigi und im Land innen vilerley Kriegsvolck umbher zichi. So habe er an die 5 Ort begärt, das man ime von jedem Ort ein fänndli Knecht zuschickenn welle er dieselbigenn hin unnd wider inn syne Stett zu Psatzunng leggenn Daruff ich im Pscheidt gäbenn: wie im aber were, wann man sy auch für Jänff (Genève) pruchenn wellte, gab er mir zuanntwort: was schüede, wann schon die Statt Jänff unnder ob sich grichtet würde; es were mir dallauer wol Zyt, und hetindts langerst wol verdienet. Da sagt ich zu ime: wann Jänff were nach irem guten Bedünckhen unnderobsich geworffen, so were es dann den nechsten an denen von Bern, antwortet er: Es schüedi auch nüt wann inen schon ein Schmutz wurde. Daruff redt ich, das were aber gar nicht Eidtgnössisch ghanndlet. Da kart er das Blat wider umb, unnd sprach: Nein, wann es dännocht an die Eidgnossen gienngi, so würde man dann die Köpf zusammen habenn..... Aber Jänff habe es lanngerst wol verdienet. Denn der Hertzog uss Saphoy übel mit inen zefriden sigi uss ursachen: sy habendt im gar stattliche Personen vom Adel richten lassen, welliche er mit grossem Gällt gärn widerumb glösst hete. (C'est sans doute une allusion à l'exécution de Des Plans et de trois autres citoyens, convaincus peu après celui-ci d'avoir aussi comploté avec la Savoie contre Genève, Amy Lambert, Pierre Taravel et Jean Balard; cf. Gautier, op. cit., p. 255-257). Da sagdt ich: sy hebindt inen iren rechten verdienten Lon gegäben, dann ob sy schon stattlich Adels-Personen gwesen sigen (Balard était du Conseil des Deux-Cents et petit-fils de syndic), so sigen sy doch grosse Verrether an iren Herren gsin. Daruff redte er: Nun es schüede auch nüt wann schon dem Jänff einmal synen verdiennten Lohn wurde; denn im were ebenn wie Marsen Fillingenn (personnage inconnu). Der hat inn syner Krannkheit und sönnst gredt, das er einmal nit zesterben wüsse Jänff were dann zuvor zerstört; alsdann welte er gern stürbenn, welliche Stunnd es were, ja wann Jänff zuvor zerstört were. Und habindt die Herren der fünf Orten allennhalben inn Landtvögten bevohlenn das sy sich mit irenn Unnderthanen grüstet machindt.

Sölliches alles ist zu Zug, inn Herren Pannermeister Kolishus verhanndlet wordenn, denn 13 v. Junii Anno 1582..... [signature illisible] scrt.»

¹⁾ Lettre du 9 mai, ibid., fol. 22.

c'est Glaris qui s'inquiète des armements antagonistes de la Savoie et de Berne,¹) — car cette dernière avait dès le début de Mai jugé prudent de garder militairement ses frontières méridionales;²) c'est Berne demandant aussi une Diète pour réfuter les imputations que le gouvernement savoyard s'était permises envers elle.³) Et les conseillers zuricois d'envoyer à tous des réponses où l'on sent percer leur propre inquiétude.⁴)

Pourtant ce n'étaient là encore que les prodromes de la crise; personne, jusque vers le milieu de juin, n'a le moindre soupçon de l'aide promise à la Savoie par les cinq cantons contre la ville dont un des cantons confédérés est l'allié et par conséquent le protecteur. Et pourquoi aurait-on suspecté leurs intentions? N'avaient-ils pas, à la Diète qui se réunit dès le 20 mai pour examiner la situation politique, paru se solidariser avec Berne? Leurs délégués n'avaient-ils pas, comme ceux des autres cantons, signé la lettre envoyée au duc pour le prier de retirer les troupes réunies à la frontière du territoire bernois, c'est-à-dire autour de Genève?5) Il est vrai que le Conseil de Lucerne fit savoir au duc, par l'avoyer qui faisait partie de l'ambassade de la Diète, qu'en réalité les cinq cantons ne se permettaient pas de lui donner un conseil à propos de ses armements et qu'ils n'avaient approuvé la démarche de la Diète que pour témoigner aux yeux des autres cantons de leur bonne volonté confédérale; toutefois ce désavœu donné à leur signature avait été fait secrètement et les autres députés n'en avaient rien su.6)

¹⁾ Lettre du 15 mai, ibid., fol. 27.

²⁾ Lettre de Berne du 8 mai, ibid., fol. 21.

³⁾ Idem, du 12 mai, ibid., fol. 24-25.

⁴⁾ Lettres du 11 et du 12 mai à Berne, du 11 mai à Bâle, ibid., fol. 23, 26, 28.

⁵) Eidgen. Absch., t. IV, 2, p. 764. — Une copie de l'adresse que présentèrent au duc les quatre députés envoyés à cet effet à Turin se trouve aux Archives de Lucerne ibid., fol. 66—67.

⁶⁾ La duplicité du gouvernement de Lucerne dans cette affaire ne peut faire aucun doute quand on examine de près les documents lucernois se rapportant à la démarche auprès du duc et les explications qu'ils donnent pour légitimer l'attitude du Conseil. S'il y avait eu malentendu, comme l'écrit l'avoyer Fleckenstein dans une note ajoutée à la relation anonyme citée ci-dessus, il eût été aisé au gouvernement de Lucerne de l'éclaircir avant le départ des quatre délégués; or non seulement il ne le fit pas, mais personne ne sut, semble-t-il, dans les cantons réformés que le représentant de Lucerne, dont la signature se trouve au bas de l'adresse présentée au duc, avait, dans un entretien privé avec celui-ci sans doute, désolidarisé les cinq cantons de l'invitation à désarmer que lui présentait la Diète. — Lucerne, Staatsarchiv, ibid., Concept und Substanz..., fol. 347. Déclaration de l'avoyer et du Conseil de Lucerne, du 30 mai, fol. 335—336. Résumé de ce qui s'est passé au cours et à l'occasion de l'ambassade au duc, fol. 337—338.

Mais, au cours du mois de juin, les rapports entre les Confédérés eux-mêmes commencèrent à se gâter. Les préparatifs militaires des cinq cantons en faveur de la Savoie ne pouvaient rester longtemps secrets. Etant donné l'état des esprits, l'expédition prévue contre Genève prenait aux yeux des catholiques l'aspect d'une véritable croisade; quoi de surprenant que dans leur enthousiasme et leur joie ils aient décelé plus tôt et davantage qu'il n'était prudent les intentions de leurs gouvernements? Des propos, tels que ceux échangés à la table du banneret de Zoug,¹) montrent bien l'excitation fanatique qui régnait alors autour du lac des Quatre-Cantons.

On comprend que la tournure prise par les événements donnât à penser aux autres Confédérés. A peine Berne avait-elle eu vent de cette mobilisation qu'elle avait prié les gouvernements des cinq cantons de retarder l'envoi des cinq enseignes destinées à la Savoie; 2) l'ambassadeur français auprès des Ligues suisses s'était joint à ces instances. 3) Inuti-lement du reste: le 18 juin, le jour même où une nouvelle Diète se réunissait à Soleure pour essayer de s'entendre et d'éviter que quelque acte fatal à la paix ne fût commis, 4) l'ordre du départ était donné et la petite armée catholique s'engageait dans les défilés du Gothard. 5)

Les cinq cantons s'efforçaient du reste de rassurer leurs confédérés: leurs soldats ne devaient pas servir contre Berne, ni même contre Genève, c'est au Piémont que le duc en avait besoin; 6) et leurs députés à la Diète répondaient avec un air de vertu méconnue aux reproches des Bernois qu'on pouvait bien supposer qu'ils ne feraient rien de contraire aux traités.

¹⁾ Cf. supra, p. 75 n. 6.

²) Résumé de la Lettre du Conseil de Berne à Lucerne, 15 juin. Lucerne, Staatsarchiv, *ibid.* fol. 321. — Lettre du Conseil de Berne à Zurich, 16 juin. Zurich, Staatsarchiv, *ibid.*, fol. 41.

³⁾ E. Rott, Histoire de la Représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses, de leurs Alliés et de leurs Confédérés, t. II, 1559—1610. Berne 1902, in-8, p. 244. — Un récit des démarches de l'ambassade dans les cinq cantons se trouve dans la «Relation anonyme». Lucerne, Staatsarchiv, ibid. fol. 348—349, 322.

⁴⁾ Eidgen. Absch., t. IV, 2, p. 766-767 b.

b) de Segesser, op. cit., p. 447.

⁶⁾ Je n'ai, il est vrai, trouvé cette argumentation fallacieuse dans aucun texte émanant d'une chancellerie des cinq cantons, et il n'existe pas d'engagement de ceux-ci envers les autres cantons de n'envoyer leurs soldats qu'au Piémont («über das Gebirg»); la «Relation anonyme» nie même avec véhémence que les magistrats des dits cantons aient jamais laissé croire, pour écarter les appréciations des Confédérés, qu'on eût pris quelque mesure à cet effet (cf. Concept und Substanz ... Lucerne, Staats-archiv, ibid., fol. 327). Et il faut reconnaître que dans la lettre écrite le 18 juin aux Bernois pour les rassurer, le gouvernement lucernois avait su choisir des expressions habilement imprécises: la Savoie n'avait besoin de ces soldats que comme garnison

Leur sincérité pourtant n'était pas à la hauteur de leur zèle confessionnel, car c'était bien contre Genève qu'ils avaient fourni leur contingent.¹) Celui-ci devait même se rendre directement à Thonon par la vallée du Rhône; mais comme le Valais, allié à la fois à Berne et aux cinq cantons, avait sous un prétexte quelconque refusé le passage sur son territoire,²) pour ne pas s'attirer d'affaire avec son puissant voisin, la petite troupe des mercenaires suisses, après avoir traversé le Tessin et le Milanais, n'avait passé que trois jours dans le Piémont et avait été sans délai dirigée vers la Savoie du Nord; au milieu de juillet elle établissait son camp à Saint-Julien, à deux lieues à peine de la cité haïe.³)

Les Bernois, qu'une pareille attitude menaçait directement, ne restaient pas inactifs, comme on peut bien le penser. Ils avaient les bras longs, et l'intégrité du territoire helvétique comme le salut de la Rome protestante étaient deux arguments qui devaient sans peine assurer à leur cause des sympathies et des appuis multiples. 4)

«in ettlichen Iren Fläken und Plätzen», Berne n'avait donc nullement lieu d'en prendre ombrage (Lucerne, Staatsarchiv, ibid. fol. 357); une semaine plus tard les cinq cantons confirment encore cette assertion rassurante sans se compromettre par plus de précision: les cinq enseignes catholiques ne seront pas employées contre quelque Confédéré (Réplique du 25 juin au rapport présenté par Berne à la Diète du 18 juin, Lucerne, Staatsarchiv, ibid., fol. 369-370). Malgré cela il me paraît incontestable que leurs magistrats ont, verbalement tout au moins, cherché à égarer les gouvernements des autres cantons sur la vraie destination du contingent en question en leur laissant entendre qu'il resterait au Piémont; ce n'est pas seulement le procès-verbal de la Diète du 18 juin, ou l'affirmation de Gautier (op. cit., p. 293-294), qui le prouvent, mais surtout la demande adressée aux cinq cantons par les sept cantons non directement compromis dans cette affaire, d'éloigner des frontières de Berne et Genève, où elles venaient d'apparaître, les dites compagnies et de les renvoyer au Piémont, demande légitimée par ces mots «üweren Zusagen und Versprechen nach» (Lettre du 24 juillet, Lucerne, Staatsarchiv, ibid., fol. 377). Du reste on ne s'expliquerait pas sans cela par quels arguments les cantons catholiques auraient cherché à rassurer leurs confédérés, ni pourquoi l'apparition des soldats suisses près de Genève causa une telle émotion et une telle colère dans la plupart des autres cantons.

¹) La convention entre les cinq cantons et la Savoie au sujet de cette troupe, si elle existe, m'est restée introuvable; ce sont donc les faits seuls qui permettent de dire que cette troupe était bien destinée à l'attaque de Genève. D'autre part, dans une note ajoutée à la «Réplique des cinq cantons» du 25 juin (Lucerne, Staatsarchiv, ibid., fol. 370), l'auteur de la «Relation anonyme» souvent citée raconte qu'à une conférence particulière des cinq cantons, tenue à Lucerne le 30 juin, on discuta s'il y avait lieu, vu l'agitation des Confédérés, d'interdire après coup toute participation à une attaque contre Genève, et qu'on décida d'en rester aux instructions d'abord données aux chefs du contingent, à savoir «de ne rien entreprendre contre des Confédérés».

²⁾ de Segesser, op. cit., p. 447-448.

^a) Id., p. 476-477.

⁴⁾ De même que je n'ai pas voulu indiquer les motifs qui devaient rendre particulièrement précieux à la Savoie l'appui trouvé dans les cinq cantons, et cela non

En Suisse tout d'abord. Dès le 19 juin s'était tenue une conférence particulière des «quatre villes évangéliques».¹) Berne y annonça qu'elle prenait toutes les mesures nécessaires pour résister à une agression et qu'elle comptait qu'en cas de guerre ses trois sœurs ne lui refuseraient pas un secours qui servirait autant à la défense de la vraie religion qu'à celle de Genève et du Pays de Vaud. Berne, îl est vrai, ne jouissait pas d'une grande sympathie de la part des autres villes réformées, qui lui en voulaient un peu de l'extension de sa puissance territoriale; mais les Zuricois, dont Genève cherchait depuis longtemps à se faire des alliés et qui éprouvaient pour cette petite république un intérêt croissant, avaient été si irrités de l'acte anti-confédéral des cantons catholiques,²) qu'ils en oublièrent peu à peu leur jalousie contre Berne et finirent par lui promettre leur appui en cas de nécessité. Leur exemple entraîna Bâle et Schaffhouse.³)

Mais Berne ne se contentait pas de ces renforts promis, en fait assez peu considérables. Tandis qu'Henri de Navarre et d'autres seigneurs huguenots assuraient les Genevois de leur sympathie et que le prince de Châtillon levait même une armée pour les secourir, 4) Berne s'adressait aux princes protestants d'Allemagne et le fameux condottiere du calvinisme, le comte palatin Casimir, détachait de son armée de reîtres un corps destiné à lui venir en aide. 5) Les Grisons, dont les vallées passaient à cette époque pour un inépuisable réservoir d'hommes toujours disposés à partir en guerre 6) et qui, par Zurich, avaient été soigneusement tenus au courant des évènements, 7) se disaient prêts à envoyer au secours de Berne et surtout de Genève un contingent de 12,000 hommes. 8) La

pas tant pour la valeur de leurs soldats que pour les conséquences politiques et l'effet moral de leur attitude, de même le désir d'éliminer de ce récit tous les à-côté m'oblige à passer sous silence les intérêts politiques et confessionnels qui faisaient de indépendance de Genève une question de grande importance aux yeux de plusieurs Etats de l'Europe du XVIe siècle.

¹⁾ Eidgen. Absch., t. IV, 2, p. 768-769.

²) Wick: «Sammlung von Flugblättern und Zeitungsnachrichten aus den Jahren 1560–1568.» Zurich, Stadtbibliothek, Ms. F 12–19 et 21–25, p. 262. Il ne s'agit encore à ce moment que de l'envoi des cinq enseignes catholiques en Savoie; leur destination exacte était encore inconnue.

³⁾ de Segesser, op. cit., p. 452.

¹⁾ Gautier, op. cit., p. 258-259, 263-266, 290-291.

⁸) Rott, op. cit., p. 245. – Gautier, op. cit., p. 269, n'en parle que comme d'un projet non exécuté. – Cf. aussi Eidgen. Absch., t. IV, 2, p. 783a.

⁶⁾ Rott, op. cit., p. 331.

⁷) Copie de la lettre du 14 juin au Conseil de Coire. Zurich, Staatsarchiv, ibid., fol. 40.

^{*)} Rott, op. cit., p. 245 et Gautier, op. cit., p. 280, n. 1. – L'auteur de la «Relation anonyme» parle de 9000 hommes seulement. Lucerne, Staatsarchiv, ibid., fol. 324 v°.

ville de Saint-Gall offrait aussi des troupes. 1) Le Valais lui-même, qui au point de vue politique avait plus d'intérêt à faire cause commune avec les Bernois qu'avec le Savoyard, s'engageait à seconder Berne en cas de guerre. 2) La collaboration des Soleurois, liés par le traité de 1679, était indubitable et l'ambassadeur français en résidence dans leur ville ne permettait pas aux scrupules que pouvait leur suggérer leur solidarité confessionnelle avec les cinq cantons de les en détourner. 3)

Comme on le voit, la Suisse actuelle entière, ou peu s'en faut,4) était prête à tirer l'épée, et la cause qui l'avait ainsi formée en deux camps adverses sur le point de partir en guerre, c'était le conflit séculaire entre Genève et la Savoie. Car Berne avait beau mener grand tapage autour des dangers que couraient ses territoires welches, et les cinq cantons pouvaient, pour légitimer les mouvements de troupes du duc Charles-Emmanuel, avancer divers prétextes: la question brûlante qui avait d'une extrémité à l'autre du territoire des Ligues et de leurs plus proches alliés provoqué une pareille excitation, était celle de l'indépendance de Genève. Seulement si les uns ne voulaient ou ne pouvaient la considérer que sous l'angle confessionnel - c'était probablement le cas des Grisons protestants, et sûrement celui des cinq cantons, d'où l'indignation suscitée chez leurs confédérés par leur attitude les autres proclamaient bien haut que la Confédération tout entière était fortement intéressée à l'indépendance de la place forte posée comme une sentinelle à l'une des portes d'accès du plateau suisse.

Ferons-nous un grief aux cantons du centre de leur politique purement confessionnelle et vanterons-nous la largeur de vues de leurs adversaires? Pas plus l'un que l'autre. Les deux principaux inspirateurs des premiers, Pfyffer et Cysat, firent sans doute courir un danger immense à la Confédération dans son ensemble et surtout aux cantons de la périphérie, en donnant pour l'une des fins principales de leur politique la réintroduction de la messe à Genève, même au prix de son indépendance; mais a-t-on le droit de leur reprocher d'avoir subordonné les intérêts de la patrie collective à ce qu'ils regardaient comme les intérêts mêmes de Dieu, surtout à une époque où le sentiment national était si faible et le lien confédéral si relâché? D'autre part

¹) Haller, «Fortsetzung zu H. Bullingers «Tigurinern» und Reformationsgeschichte über die Jahre 1532, resp. 1572–1619.» Zurich, Stadtbibliothek. Ms. A. 27, fol. 180 v°.

²⁾ Gautier, op. cit., ibid.

³⁾ Concept und Substanz... Lucerne, Staatsarchiv, ibid., fol. 315 ro.

¹⁾ Glaris, Appenzell et Fribourg restèrent seuls neutres: les deux premiers parce que mixtes, Fribourg parce que catholique, mais enclavé dans Berne.

⁵⁾ L'auteur de la «Relation anonyme» trouve que c'était non seulement le droit mais même le devoir du duc de Savoie de s'emparer de Genève; non seulement il en

s'il faut certainement se féliciter que les autres Confédérés aient dans une certaine mesure considéré comme solidaires les destinées de Genève et celles de la Suisse, n'oublions pas que, loin de leur coûter, cette attitude était tout à leur avantage, car ils avaient cette heureuse fortune que leurs intérêts confessionnels s'identifiaient avec l'intérêt de la Confédération. Les Soleurois seuls avaient opté contre leurs préférences confessionnelles, mais non sans remords, et la pression française n'y était pas étrangère.¹)

Quant à Genève, que s'y passait-il à ce moment? Les troupes du duc l'investissaient de plus en plus étroitement; malgré l'échec du complot d'avril, il n'avait cessé, pendant les mois de mai, juin et juillet, d'augmenter les forces rassemblées dans le pays genevois;²) et ses officiers avaient tenté de s'assurer des intelligences dans la place, mais les traîtres qu'ils croyaient avoir acquis à la cause savoyarde les trahissant eux-

était le souverain naturel («ihr natürlicher Herr»), mais il devait cela au catholicisme. Ailleurs il apprécie les évènements du point de vue suisse et y trouve une raison de plus pour désirer la prise de Genève par Charles Emmanuel: «Alles das Übel, Krieg Unruwe, Empörung, Zwytracht und aller schädlichister, gefährlicher und besorgender Unfal, und Zertrennung dess Vatterlands, wie es leider vor Augen und aller Wellt offenbar ist, flüsst und kompt alles uss dieser einzigen, gottlosen Statt Jenff und dieser schönen vereinung her so Bern, Solothurn und Frankreich mit iro habend uffgericht; Gott wöll sich der seinen erbarmen und solche böse sache zerstören.» Concept und Substanz... Lucerne, Staatsarchiv, ibid., fol. 322 ro et passim.

Un autre document contemporain, également anonyme, des Archives de Lucerne «Summarium und Auszug der Akten und furgefallner Sachen zwüsch dem Hus Savoy und den Stetten Bern und Jenff von dem 1519t Jar har» renferme une critique serrée de l'importance attribuée habituellement à Genève comme boulevard de la Confédération. Au cours des quatorzième et quinzième siècles, c'est-à-dire à l'époque des grandes luttes contre l'étranger, cette ville n'a été d'aucune utilité aux Confédérés, bien plus elle a soutenu un de leurs ennemis, le duc de Bourgogne; et jamais les adversaires de la Suisse n'ont cherché à entrer par la vallée du Rhône, de sorte que Genève n'a jamais eu l'occasion de barrer le chemin à l'un d'eux. La Savoie est un ami beaucoup plus effectif et précieux. Ce n'est donc pas la Confédération qui a quelque intérêt à l'indépendance de Genève, c'est uniquement Berne, par solidarité confessionnelle et par communauté de haines contre la Savoie; l'intérêt collectif n'est qu'un mauvais prétexte dont se servent les Bernois au profit de leur intérêt particulier. Et il finit cet examen par ces paroles: «Ne nous laissons pas berner: ce n'est pas de la cité de Genève ou de son amitié que tout dépend, mais bien de la grâce et du secours de Dieu, ainsi que de notre courage.» Lucerne, Staatsarchiv, ibid., fol. 30-31.

Sur l'attitude et les mobiles de L. Pfyffer dans cette question, cf. de Segesser, op. cit., p. 464—465, 532. — Dans une lettre du 8 avril 1603 au duc de Savoie, Pfyffer resconnaît cependant que le sort de Genève intéresse grandement la Confédération. Lucerne, Staatsarchiv, ibid., fol. 240.

¹⁾ On verra plus loin comment ils essayèrent de sortir de cette fausse situation.

²) Gautier, op. cit., p. 258, 262-263, 272.

mêmes, le complot avait échoué.1) Les Genevois cependant n'éprouvaient plus guère de crainte; bien que cernés de toutes parts, ce qui rendait leur ravitaillement difficile et nuisait fort à leurs affaires, ils sentaient bien que la situation générale tournait en leur faveur. La France - et aussi bien le gouvernement catholique de Henri III que le nombreux parti des Huguenots - ne pouvait pas admettre que la Savoie devînt maîtresse de Genève.2) L'Angleterre, sollicitée par un envoyé du gouvernement genevois, témoignait de sa sympathie pour la cause de Genève en lui faisant don d'une grosse somme d'argent.8) Rome et l'Espagne enfin avaient trop à faire ailleurs') pour envoyer à Charles-Emmanuel autre chose que des encouragements verbaux.⁵) Or celui-ci savait bien que par ses propres forces, même augmentées du corps des cinq cantons, il ne pouvait rien contre la puissance bernoise secondée de tous ses amis; une campagne entreprise contre les Genevois et leurs alliés tournerait nécessairement à sa confusion. Et c'est ce qui explique qu'il ait si souvent tenté, pour s'emparer de leur cité toujours convoitée et jamais soumise, la chance d'un coup de main ou d'un complot.

Etant données ces circonstances, Genève avait tout intérêt à profiter de l'émoi universel pour pousser les Bernois à prendre l'offensive; et elle n'y manqua pas,⁶) tandis que les cantons plus au moins désintéressés dans l'affaire, ainsi que la France, faisaient pression sur eux pour les en détourner.⁷)

Si en face du danger Savoyard le gouvernement genevois pouvait se sentir en bonne posture, ses relations avec les cantons suisses en revanche lui procuraient bien des soucis. Non seulement en effet une partie d'entre eux avaient pris ostensiblement fait et cause pour leur ennemi héréditaire, et aux avants-postes on avait eu l'occasion de voir et d'entendre leurs soldats collaborant à l'investissement de la ville; mais à Berne comme dans les autres cantons réformés, les vœux de Genève se heurtaient à des oppositions multiples.

C'était d'abord sur la question de l'alliance. Il avait naturellement fallu renvoyer à des temps plus calmes la conclusion d'un traité faisant de Genève l'alliée commune des treize cantons; mais au moins Michel

¹⁾ Idem, p. 274-276.

²⁾ Rott, op. cit., p. 245-246.

^a) L. Cramer, La mission du conseiller Jean Malliet en Angleterre, 1582-1583, dans Bulletin de la Société d'Hist. et d'Archéol. de Genève, t. III, p. 385-404.

⁴⁾ C'était l'époque de la soumission par Farnèse des Pays-Bas révoltés et en particulier de l'intervention de François d'Anjou en faveur des Provinces-Unies.

⁵) Rott, op. cit., p. 216.

⁶⁾ Gautier, op. cit., p. 284-285, 287-288.

⁷⁾ Rott, Ibid. - Eidgen. Absch., t. IV, 2, p. 769. - Gautier, op. cit., p. 288-289.

Roset, l'inspirateur de toute la politique extérieure en ces temps troublés, avait espéré que les «villes évangéliques» se sentiraient obligées de faire acte de solidarité avec la citadelle calviniste contre les forces coalisées du catholicisme. Or le voyage qu'il entreprit au cours de juin¹) pour les y inviter ne lui apporta guère que des déceptions.

Les Zuricois, il est vrai, se montraient de plus en plus enclins à une alliance avec Genève.2) Non pas que le gouvernement y fît la moindre allusion dans la correspondance officielle qu'il soutint au cours de 1582 et 1583 soit avec Genève, soit avec Berne; il était trop conscient de la réserve que lui imposait sa situation de Vorort des Ligues suisses pour mêler aux questions d'intérêt collectif ce qui ne concernait que sa politique individuelle. Mais le peuple, lui, ne cachait pas ses sympathies pour la cause de Genève; les preuves n'en manquent pas: c'est d'abord l'accueil favorable que les bourgeois comme les campagnards firent à la nouvelle qu'on devrait peut-être envoyer une enseigne pour renforcer la garnison de Genève;3) puis c'est l'intérêt porté par les chroniqueurs du temps4) aux affaires genevoises, qui semblent les préoccuper plus que toute autre chose; enfin c'est surtout ce prêt de trois mille couronnes offert spontanément et sans conditions par un commercant zuricois à Michel Roset rencontré dans quelque auberge de Soleure.5) De ce côté on pouvait donc avoir confiance; la conclusion d'une alliance n'était plus qu'une affaire de temps.

Mais Bâle et Schaffhouse ne voulaient pas sortir de leur attitude réservée; tiédeur religieuse? prudence politique? je ne sais. Il est possible que le rôle d'arbitres entre les Confédérés qui leur avait été imparti, à la première surtout, lors de leur entrée dans la Confédération, 6) les eût accoutumées à éviter tout engagement particulier qui risquait de compromettre leur renom d'impartialité et leur influence comme médiatrices. Pourtant, si rien ne put les entraîner à établir quelque lien particulier entre elles et Genève, 7) leur souci de neutralité ne les empêcha pas, cependant, de promettre à Berne leur concours au cas où les troupes ducales feraient courir un réel danger à Genève et à travers celle-ci à

¹⁾ Gautier, op. cit., p. 273.

²) H. Fazy, L'Alliance de 1584 entre Berne, Zurich et Genève, dans Bulletin de l'Institut national genevois, t. XXXI, p. 286—288.

³⁾ Wick, op. cit., p. 262 et 264.

⁴) Je pense à Haller, op. cit., ad annum, et surtout à Wick, dont la gazette ne délaisse guère les récits de crimes, d'exécutions et de prodiges que pour parler de Genève.

⁵) Wick, op. cit., p. 262.

⁶) Dierauer, Histoire de la Confédération suisse, t. II, p. 464 et 467. Lausanne 1912. in 8.

⁷⁾ Gautier, op. cit., p. 272.

la Confédération tout entière.¹) Il est manifeste que le mobile qui leur dictait cette décision était l'intérêt de la nation plus encore que la solidarité confessionnelle.²)

Roset avait encore d'autres difficultés. D'après le traité conclu entre Berne, Soleure et la France, en 1579, il suffisait que Genève demandât une garnison contre une agression pour que, aux frais de la France, Berne et Soleure pussent lui envoyer des troupes. Il semblait à tous que l'occasion était venue de profiter de ce droit. Seulement le gouvernement genevois redoutait la venue d'un trop grand nombre de soldats suisses; il savait le peuple d'une sensibilité intraitable pour tout ce qui concernait son indépendance, et certaines expériences antérieures avaient prouvé que le désintéressement des alliés suisses n'était pas à l'abri de toute défaillance.⁸) D'autre part il avait trop besoin de l'amitié des Suisses protestants et surtout des Bernois pour oser se faire l'écho de cette défiance; et il ne pouvait refuser le secours que Berne et Soleure lui offraient si volontiers sans risquer de blesser l'amour-propre de ces deux protecteurs. Aussi Roset, puis Chevalier, qui l'avait suivi de près, avaient-ils été chargés de s'entendre avec les Conseils de Berne: on serait heureux et reconnaissant de recevoir une garnison suisse, mais il vaudrait mieux qu'elle ne dépassât pas six cents hommes - on en offrait quinze cents! - et si possible qu'elle ne comptât pas de soldats catholiques, pour éviter toute occasion de conflit entre eux et la population; cette réserve tendait à en exclure le contingent soleurois. Quelque plausibles que fussent les raisons alléguées par les députés genevois, les magistrats de Berne étaient d'autant plus enclins à en suspecter la valeur qu'ils savaient que le Conseil de Genève accueillait favorablement les offres de secours que lui faisaient les Huguenots de France.4) Et puis comment expliquer que les Genevois tinssent si peu à un renfort important, eux qui mettaient tout en œuvre à ce même

¹) Id., p. 280 et n. 1. – Une lettre de Bâle à Zurich, du 2 août, confirme cette promesse. Zurich, Staatsarchiv, ibid., fol. 68.

²) Les Bâlois étaient persuadés du reste, par l'effet d'informations très alarmistes, que l'attaque de Genève n'était que la première étape d'une vaste campagne des puissances catholiques et qu'après Genève celles-ci dirigeraient leurs efforts contre Bâle. Lettres du 9 mai et 2 juin au Conseil de Zurich. Zurich, Staatsarchiv, *ibid.*, fol. 22 et 33. — Eidgen. Absch., t. IV, 2, p. 764h, 772g.

³⁾ On sait qu'en 1536 les Genevois durent déployer toute leur énergie pour empêcher Berne d'annexer leur ville après lui avoir porté secours.

⁴⁾ Outre de nombreux volontaires arrivés séparément, l'armée du prince de Châtillon se préparait à partir déjà pour Genève; de plus un contingent de trois cents hommes, venant de Bourgogne, était sur le point d'atteindre Neuchâtel. Cf. Gautier, op. cit., p. 266, 279, 290, 291; de Segesser, op. cit., p. 532.

moment pour provoquer l'ouverture des hostilités? Pour nous la raison est aisée à comprendre et à admettre, mais les Bernois avaient le droit de s'en montrer surpris et vexés; aussi, craignant avant tout de blesser ses puissants combourgeois, le gouvernement genevois se décida-t-il à céder et à demander les cinq compagnies qu'on mettait à sa disposition.¹) Nous verrons que ces hésitations ne devaient pas tarder à causer un tort sérieux à Genève.

Pendant ce temps les Diètes fédérales se succédaient les unes aux autres à de courts intervalles. Les mobilisations de la Savoie, de Berne et des cantons du centre n'étaient pas la seule difficulté à laquelle les cantons suisses eussent à faire face: ils avaient à renouveler l'alliance avec la France, ce qui n'allait pas sans de grosses difficultés et beaucoup d'hésitations;²) les conflits entre l'évêque et la ville de Bâle, ainsi que l'introduction du calendrier grégorien, se greffaient à tout le reste pour charger encore les ordres du jour de ces Diètes.⁸)

Comme je ne veux m'occuper que des démêlés où Genève était intéressée, les délibérations de ces assemblées ne m'arrêteront guère;⁴) surtout que la vie politique de la Confédération se retirait de plus en plus des Diètes générales. C'est dans les conférences particulières, dans les correspondances ou les visites entre gouvernants des divers cantons, dans les relations et conventions de chaque canton avec les puissances

¹⁾ Sur ces difficultés et les pourparlers qu'elles entraînèrent, cf. Gautier, op. cit., p. 269-274, 279.

²⁾ Il n'est pas sans intérêt de relever que l'un des principaux obstacles rencontrés par les négociateurs français était en connexion directe avec les affaires de Genève. Grâce à certains bruits répandus par le duc de Savoie, les cantons réformés croyaient qu'Henri III encourageait par dessous l'entreprise contre Genève, et ils en étaient si fâchés qu'ils ne voulaient plus de l'alliance avec la France; les Grisons se montrèrent particulièrement défiants et irrités. Au contraire les Lucernois, mieux informes, en voulaient si fort au roi très-chrétien de ce qu'il protégeait la cité hérétique qu'ils ne se résolurent qu'avec peine à voter le renouvellement du traité. Et si Berne se décida à se joindre à cette alliance en dehors de laquelle elle était restée depuis 1549, le désir de rendre plus fortes en face du danger savoyard sa propre situation et celle de ses combourgeois genevois fut probablement le mobile déterminant de cette décision. - Rott, op. cit., p. 240-254, 331-332. - Dierauer, op. cit., p. 430-431. Ainsi, même dans leurs relations avec la France, les Ligues suisses ne pouvaient faire abstraction de leurs sentiments envers Genève. Pour ou contre cette cité, tel était le mot d'ordre qui permettait aux deux partis entre lesquels elles se divisaient de reconnaître leurs amis.

³) On trouvera dans Dierauer, op. cit., liv. VII, ch. III, l'exposé de ces questions.

⁴⁾ Cf. les recès de ces Diètes des 20 mai, 18 et 24 juin, 21-24 juillet, 5 août dans les Eidgen. Absch., t. IV, 2, ad dies.

étrangères, que se nouaient et se dénouaient les intrigues dont dépendaient les destinées du pays. Et les comptes-rendus des Diètes nous dissimulent souvent ainsi la réalité, au lieu de nous la faire connaître.

C'est ainsi que, d'après le recès de la Diète de juillet, les douze cantons unanimes, sur les plaintes réitérées de Berne, avaient écrit au duc une lettre assez sévère où ils lui rappelaient qu'en touchant à Genève, il obligeait les Bernois à intervenir; or Berne, qu'il s'en souvienne, est un membre de la Confédération!1) Il est possible qu'en s'associant à cet avertissement, les cinq cantons fussent bien aises de travailler à maintenir la paix et à mettre fin aux désagréments qu'ils s'étaient si inconsidérément attirés. Car Berne commençait à se fâcher; consciente de sa puissance elle ne craignait pas de molester les ressortissants des petits cantons en leur fermant ses marchés, pour leur prouver qu'on ne provoquait pas impunément son mécontentement.2) Mais en réalité les cinq cantons avaient si peu modifié leur ligne de conduite à l'égard de la Savoie que, malgré les objurgations de tous les amis de la paix, ils ne faisaient rien pour empêcher que leurs troupes ne fussent menées jusque près des murs mêmes de Genève.⁸) Leur attitude de fait contredisait donc l'acte officiel conservé par les recès fédéraux; et la portée de celui-ci en doit être sans doute bien amoindrie.

On sait en effet que si le 19 juillet,⁴) Charles-Emmanuel se décidait, dans sa réponse à la démarche des douze cantons, à proposer le désarmement, ce n'était pas par crainte de voir les cantons catholiques se ranger du côté des Bernois, mais à cause de l'échec décisif de ses efforts pour détourner Henri III de sa politique favorable à Genève.⁵) L'appui que son ennemie avait trouvé de tous côtés l'obligeait à renoncer à ses projets de conquête.⁶)

¹) Eidgen. Absch., ibid., p. 773 i. Le texte de cette lettre du 9 juillet est au Staatsarchiv de Zurich, ibid., fol. 47.

²) Lucerne, Staatsarchiv, ibid., fol. 323 v°. – de Segesser, op. cit., p. 453.

³⁾ Eidgen. Absch., t. IV, 2, p. 774a.

Cette date est celle de la lettre même du duc conservée aux Archives de Zurich (ibid., fol. 53); tous les récits consultés, et la copie même de cette lettre aux Archives de Lucerne (ibid., fol. 375) la datent du 22 juillet; comme elle n'est arrivée à Lucerne que le 28, on peut supposer qu'elle ne fut envoyée que le 22. Je note à cette occasion que cette lettre n'a pu être lue à la Diète du 21 juillet, malgré le résumé qui en est donné dans le recès de celle-ci (Eidgen. Absch., t. IV, 2, p. 776—777 b.); une confusion a sans doute été commise avec le bref accusé de réception envoyé par le duc le 13 juillet en réponse à la lettre du 9 juillet, dont le texte est aux Archives de Zurich, B. VIII, 106.

^b) Gautier, op. cit., p. 276-278. - Lucerne, Staatsarchiv, ibid., fol. 327 et 328.

⁶⁾ Gautier, op. cit., p. 285.

C'est au moment où le duc prenait cette résolution que la crise fut le plus aiguë au sein de la Confédération. On venait en effet d'apprendre l'arrivée des cinq fameuses enseignes dans les environs de Genève.¹) Le contre-coup provoqué par cette nouvelle fut considérable: non seulement les sept cantons soi-disant désintéressés adressèrent aux cinq gouvernements responsables une lettre qui équivalait presque à un blâme;²) mais une semaine n'était pas écoulée que Zurich mobilisait une enseigne pour l'envoyer au premier signal au secours de Genève;³) Bâle, Schaffhouse, Soleure en faisaient de même;⁴) le gouvernement de Coire promettait son appui aussitôt qu'on en aurait besoin.⁵) La moindre étincelle pouvait mettre le feu aux poudres et déchaîner la guerre civile.

Il ne tint pas à Genève que les choses n'en vinssent pas jusque-là. Le sentiment de la solidarité de ses intérêts avec ceux de la Confédération n'allait pas jusqu'à lui faire préférer ceux-ci à ceux-là. Or tout s'unissait alors pour rendre les Genevois très belliqueux: la situation politique, comme nous l'avons vu, leur permettait d'espérer l'écrasement de leur ennemi séculaire, 6) tandis qu'ils avaient lieu de craindre – et les évènements ultérieurs prouvent qu'ils ne se trompaient pas – que par la voie des négociations et des arbitrages on n'amènerait jamais la Savoie à renoncer à ses prétentions sur Genève. En outre les esprits étaient exaspérés par le tort économique que l'investissement causait à la ville, surtout que les troupes ducales ne respectaient guère les propriétés possédées en terre savoyarde par des Genevois;7) de Chêne, de Neydens, de Moisin, qui étaient pourtant des villages de la seigneurie de Genève, arrivaient des nouvelles de pillages et de violences.8) Ainsi, bien que la guerre n'eût pas éclaté, les Genevois en subissaient pourtant une partie des dommages; autant valait régler une fois pour toutes par les armes la vieille querelle, puisque l'occasion paraissait bonne. Aussi leurs deux délégués habituels vinrent-ils coup sur coup, à la fin de juillet et au début d'août, exciter les instincts guerriers des Bernois.9)

¹⁾ Eidgen. Absch., t. IV, 2, p. 778 r.

²) Copie de la lettre du 24 juillet. Zurich, Staatsarchiv, B. VIII, 106. - Cf. aussi Eidgen. Absch., ibid.

⁵⁾ Copies des lettres du 30 juillet, adressées à Berne, Bâle, Schaffhouse et Soleure. Zurich, Staatsarchiv, *ibid.*, fol. 59, 61, 62. — Minute de la décision. *Ibid.*, fol. 60.

⁴⁾ Gautier, op. cit., p. 280. – Lettre de Bâle au Conseil de Zurich, 2 août. Zurich, Staatsarchiv, ibid., fol. 68.

b) Lettre du Conseil de Coire à celui de Zurich, 4 août. Ibid., fol. 71.

⁶⁾ Gautier, op. cit., p. 280.

⁷) Idem, p. 278-279.

⁸⁾ Idem, p. 279, 281–282. – L'écho s'en répandit jusqu'à Zurich où Haller (op. cit., fol. 182 r°) s'empressa d'en prendre note.

⁹⁾ Gautier, op. cit., p. 284-288.

Ils purent croire un moment au succès de leurs efforts. C'était peu après l'arrivée de la lettre où le duc se déclarait prêt à retirer ses troupes.1) Voyant la Savoie céder, du reste en des termes qui constituaient un nouvel outrage contre Berne,2) le gouvernement bernois prit un ton menaçant; aux offres et demandes de désarmement il répondit par des plaintes et des reproches, et il fallut que des délégués des sept cantons désintéressés allassent supplier les conseils de Berne pour les amener à renoncer à leur attitude agressive. Encore eussent-ils peut-être échoué si les ambassadeurs français n'étaient eux aussi intervenus dans le même sens; leurs avertissements et conseils avaient d'autant plus de poids qu'après tout c'était au roi de France à payer les compagnies levées pour secourir Genève, et que son approbation était plus ou moins nécessaire à leur envoi; or ayant fait pression sur Charles-Emmanuel pour obtenir qu'il désarmât, il se refuserait certainement à encourager de façon quelconque l'ardeur belliqueuse des adversaires du duc.3) Aussi, le 11 août, le Conseil des Deux-Cents de Berne fit savoir qu'il acceptait un arrangement à l'amiable et était disposé à retirer ses troupes.4) La cause de la paix l'avait emporté sur ses blessures d'amourpropre.

Dès lors Genève ne pouvait que se rendre à son tour; c'est ce qu'elle fit, mais bien à contre-cœur, par une missive écrite le 16 août à la Diète.⁵) Déjà les membres de cette assemblée travaillaient à organiser le désarmement;⁶) et malgré les difficultés suscitées par la susceptibilité des deux adversaires — la Savoie ayant été l'agresseur ce fut à elle en fin de compte à désarmer la première — le 23 août il n'y avait plus de troupes sur la frontière.⁷)

On pourrait penser que ce retrait des troupes avait eu pour effet de mettre fin à la crise; et celle-ci perdit certainement dès lors son caractère aigu. Pourtant dans ses relations avec la Suisse la situation de Genève se trouva plus délicate après qu'avant. Pour avoir changé de terrain, la question de son indépendance ne cessait pas de se poser; les armes ne l'ayant pas tranchée, c'était à la diplomatie à le faire.

¹⁾ Lettre du duc de Savoie au Conseil de Zurich, 19 juillet. Zurich, Staatsarchiv, fol. 53.

²) Le duc y rejetait en effet sur les Bernois toute la responsabilité de cette crise.

³) Gautier, op. cit., p. 286–288. – Eidgen. Absch., t. IV, 2, p. 778 r, 781 b. –

Lucerne, Staatsarchiv: Concept und Substanz.... fol. 387. – Rott, p. 247.

⁴⁾ Gautier, op. cit., p. 288. 5) Gautier, op. cit., p. 289.

⁶⁾ Eidgen. Absch., t. IV, 2, p. 781 b.

⁷⁾ Gautier, op. cit., p. 296. – de Segesser, op. cit., p. 463 et n.

La Savoie, Berne et Genève avaient accepté en effet le principe d'un arbitrage pour régler les différends qui avaient causé la levée de boucliers du printemps. Or il était plus facile, et Charles-Emmanuel l'avait compris aussi bien que les Genevois, de vider leur querelle par la ruse ou la force que par les arguments juridiques.

Il ne peut être question ici d'entrer dans le détail des négociations qui se poursuivirent pendant près de dix-huit mois à propos de cet arbitrage, pour aboutir en fin de compte, le 4 février 1584, à un aveu d'impuissance: les douze cantons déclarèrent alors en effet que le différend était insoluble et prièrent les deux parties d'en rester au statu quo, c'est-à-dire au «modus vivendi» établi en 1568.¹) Cependant il faut au moins indiquer comment la question se posait pour les cantons et pourquoi il fallut un temps si long avant de constater que les prétentions des deux adversaires étaient inconciliables. Il suffira pour cela de suivre l'affaire jusqu'à la fin de l'année 1582.

Les nouvelles difficultés apparurent comme les armes venaient à peine d'être déposées. En recommandant aux trois parties de remettre leur cause à un tribunal arbitral, les sept cantons²) s'étaient bien gardés de parler de la composition de ce tribunal. Personne naturellement ne doutait que les membres n'en dussent être pris parmi les Confédérés; mais encore lesquels d'entre eux?

Pour Charles-Emmanuel la question semble n'avoir présenté aucune difficulté: c'était aux douze cantons eux-mêmes à être arbitres. Et en effet aucune solution plus avantageuse ne s'offrait à lui. Non pas qu'il pût se flatter d'obtenir aisément une majorité en sa faveur dans un jury ainsi composé; car en face du groupe des six cantons catholiques dont il était l'allié depuis 1577, il y avait les trois «villes évangéliques» et les deux cantons, mixtes mais à majorité réformée, de Glaris et d'Appenzell, dont il ne pouvait attendre un verdict en sa faveur; et s'il n'était pas impossible que Soleure passât dans le camp de ses défenseurs, il ne l'était pas non plus en revanche que, sur la question genevoise, Fribourg leur faussât compagnie. En acceptant un arbitrage dans ces conditions, le duc voulait-il manifester la confiance inébranlable qu'il avait dans le bien-fondé de ses revendications à la suzeraineté de Genève? Ou escomptait-il l'échec de la tentative d'arbitrage et n'avait-

¹⁾ Eidgen. Abschiede, t. IV, 2, p. 816-817b.

²⁾ D'après l'auteur du «Concept und Substanz...» (Lucerne, Staatsarchiv, ibid., fol. 388—389) c'était pour des raisons de simple opportunité que seuls les délégués des sept cantons désintéressés, et non ceux des douze, avaient été chargés de faire cette proposition, qui émanait de la Diète; on n'en devait ni n'en pouvait rien induire pour l'avenir.

il orienté l'affaire dans ce sens que pour sortir de l'impasse où il se voyait acculé? Je ne sais; mais une fois le principe de l'arbitrage accepté, il ne pouvait songer à récuser tel ou tel des douze cantons.

La situation de Genève était toute différente. Elle ne pouvait supporter que son droit à l'existence lui fût contesté; or tant qu'on ne déniait pas toute valeur aux revendications savoyardes, les Genevois sentaient que leur indépendance - et leur patriotisme ne faisait pas de distinction entre indépendance et existence - était mise en question. Convaincus comme ils l'étaient de la légitimité de leur cause, ils ne pouvaient confier celle-ci qu'à des juges en l'impartialité desquels ils n'auraient aucune raison de douter; et comme la question confessionnelle devait naturellement influer sur le jugement des arbitres, seul un tribunal composé en majorité de réformés présentait à leurs yeux des garanties suffisantes. Or parmi les douze cantons, cinq s'étaient assez nettement déclarés partisans de Charles-Emmanuel pour que leur sentence parût comme dores et déjà prononcée; on ne pouvait compter que les Fribourgeois osassent prendre position contre leurs coréligionnaires, et les Soleurois n'étaient pas sûrs. Mieux valait donc renoncer à un jugement arbitral que de le confier aux représentants de gouvernements dont la moitié au moins étaient a priori hostiles. Seulement quel effet ferait un refus? Genève savait bien qu'en accusant de partialité les cinq cantons, elle provoquerait chez eux un renouveau de colère, chez d'autres peutêtre le reproche de susciter comme à plaisir des difficultés.

Dès le 22 août on surprend l'inquiétude du gouvernement genevois. Tandis que la Diète de Soleure n'avait rien stipulé quant à la composition et à la date de l'arbitrage,¹) une lettre adressée de Genève au Vorort parle des sept cantons arbitres et de la Diète arbitrale de septembre, comme si ces deux points étaient hors de doute.²) Ce n'était là qu'un ballon d'essai, qui resta sans effet. Dès le 31 août le gouvernement genevois écrit à Zurich combien lui cause d'appréhensions la présence parmi les arbitres des cinq cantons qui ont aidé à son investissement comme alliés du duc de Savoie, et à quel danger on expose de nouveau la ville de la part de son ennemi en renvoyant à plus tard le règlement du conflit.³) Pendant quatre mois le Conseil de Genève ne sut à quelle décision s'arrêter; Michel Roset alla à Berne et à la Diète de Baden pour prendre vent auprès des magistrats des principaux cantons.

de la composition du tribunal n'y ait pas été agitée, et même plus ou moins tranchée dans le sens de l'arbitrage par tous les cantons; cf. Gautier, op. cit., p. 292.

²) Zurich, Staatsarchiv, ibid., fol. 73.

⁸) *Ibid.*, fol. 75.

Comprendrait-on le refus éventuel de Genève? Les cantons réformés l'approuveraient-ils? N'y avait-il pas d'autre alternative que l'arbitrage par les douze... ou par personne?¹)

Un moment on crut en avoir trouvé une: Berne, qui tenait à bien marquer aux cinq cantons son ressentiment de leur conduite anticonfédérale, avait proposé de demander aux alliés des Confédérés, c'està-dire aux Grisons, au Valais, à Saint-Gall, à Mulhouse et à Bienne,
de prendre part à l'arbitrage.²) La proposition n'eut pas de suite à la
Diète, mais le gouvernement de Genève la reprit pour son compte et,
au mois de décembre, fit dire qu'il ne soumettrait sa cause qu'à un
tribunal constitué par les sept cantons désintéressés ou par les douze
Etats de la Confédération et leurs plus proches alliés.³) Ce ne fut qu'au
cours de l'année suivante et sur les assurances qui lui furent données
par divers cantons et par la France que Genève se décida à s'en remettre à la décision arbitrale des douze cantons, sous la réserve cependant qu'on ne pourrait la contraindre à accepter leur sentence.⁴)

Comme on se le représente aisément et comme les Genevois d'alors l'avaient prévu, la défiance pourtant bien légitime qu'ils avaient montrée provoqua un tolle général dans les cantons catholiques; et cela alla si loin qu'un moment Genève put craindre pour son indépendance, menacée cette fois par ceux mêmes qui s'étaient plus ou moins imposés comme juges de son sort. C'est cette seconde phase de la crise qu'il me reste à esquisser dans ses principaux traits; mieux encore que dans la première s'y manifeste la solidarité qui au mépris des apparences liait la république des bords du Rhône à ses sœurs du Plateau et même des Alpes suisses.

Il est difficile de se rendre compte jusqu'à quel point la colère des gouvernements des cantons catholiques était jouée. Il se peut qu'habitués aux ménagements et aux témoignages de considération que leur accordaient les grandes puissances, ils aient été sincèrement froissés de

¹⁾ Gautier, op. cit., p. 291-297.

²) Idem, p. 292-295.

⁸) Lettre du 14 décembre au Conseil de Zurich. Zurich, Staatsarchiv, *ibid.*, fol. 109. Il n'est pas hors de propos d'observer que, sauf Mulhouse, les dix-sept républiques en question, avec leurs bailliages particuliers ou communs, occupaient presque tout le territoire de la Suisse actuelle; il n'y manquait que la principauté abbatiale de Saint-Gall, l'évêché de Bâle et la principauté de Neuchâtel. Ainis l'on peut dire que c'était de la Confédération des Treize Cantons à la Suisse de l'avenir que Genève en appelait.

⁴⁾ Copie d'une lettre de Berne aux sept cantons, du 30 janvier. Zurich, Staatsarchiv, ibid., fol. 126. – Lettre de l'ambassadeur Fleury au Conseil de Zurich, du 2 février. Idem, fol. 130. – Lettre de Genève au Conseil de Zurich, du 8 février. Idem, fol. 132.

se voir ainsi bravés par ce minuscule Etat de quinze-mille âmes. Pourtant, lorsqu'on suit de près leur politique, on est obligé de douter que la naïveté d'un Pfyffer ou d'un Cysat atteignît ce degré; il semble plutôt qu'ils aient été heureux qu'un prétexte leur fût donné de tenter l'effort suprême pour faire perdre aux Genevois les alliés et les amis qu'ils possédaient en Suisse et ailleurs. En effet la seule modification qui apparaisse dans leur conduite c'est que depuis le mois de septembre ils ne dissimulent plus la haine qu'ils éprouvent pour la cité impie, et essaient ouvertement d'en détacher Soleure, Berne et Henri III, tandis qu'auparavant ce n'était que dans les conférences particulières et secrètes des cantons catholiques qu'éclatait l'expression de leur antipathie passionnée. Autrefois ils semblaient vouloir donner le change sur cette hostilité; maintenant qu'on ose suspecter leur impartialité, ils poussent en pleine lumière leur campagne contre Genève. Mais après comme avant ils poursuivent le même but: remettre Genève sous le joug de Rome et pour cela soutenir le duc de Savoie dans la revendication des droits seigneuriaux qu'il affirme posséder sur elle.

Déjà en 1577, dans l'alliance conclue avec Emmanuel-Philibert, les cinq cantons avaient expressément reconnu l'existence de prétentions ducales à l'égard de Genève et la nécessité de les régler un jour.') Il est vrai que dans sa lettre cette déclaration semblait ne vouloir en rien préjuger de la question;²) mais divers documents,³) et surtout l'envoi des cinq enseignes avaient bien montré le sens qui lui était donné en réalité. Or dès qu'on put prévoir que la question serait portée devant un tribunal arbitral, des délégués des cinq cantons se rencontrèrent à Lucerne pour s'entendre sur la politique à suivre; et leurs principales décisions au sujet de Genève furent, d'une part d'appuyer les revendications de la Savoie, et d'autre part de presser les Bernois de rompre leur combourgeoisie.4) Le 5 septembre leur résolution d'abandonner Genève sans secours au sort qu'elle mérite s'affirme plus explicitement encore: «Attendu que la combourgeoisie de Berne et Genève n'a été d'aucun

1) Eidgen. Absch., t. IV, 2, p. 1547.

²) M. W. Oechsli n'est pas de cet avis (cf. Les Alliances de Genève avec les cantons suisses dans Mémoires et Documents publiés par la Soc. d'hist. et d'Arch. de Genève. Série in-4, t. IV, 1915, p. 27); je ne vois pas ce qui dans le texte en question exprime une opinion favorable à la Savoie, sinon le fait seul d'exposer sans réserve ses revendications.

³) Je cite, entre autres, le «Summarischer Bericht der Ansprachen und Rechtsame so die H. Dht von Savoy hatt an der Statt Genff», du 12 mai 1582 (Lucerne, Staatsarchiv, *ibid.*, fol. 22 à 28), et l'expression de la relation anonyme sur Genève «ein rebellisches Regiment wider ihre natürliche Herrn». (*Idem*, fol. 321 v°.)

¹⁾ Eidgen. Absch., t. IV, 2, p. 779-780a.

avantage ni pour les potentats catholiques, ni pour l'ensemble des Confédérés, ni surtout pour les cantons catholiques, mais qu'elle n'a provoqué qu'agitation, dangers, dépenses et soucis, on est d'avis de ne plus la tolérer à l'avenir, de ne plus contribuer à protéger un peuple aussi impie, vu l'indignité de sa politique et de ses croyances, enfin de ne plus se laisser troubler ou exposer à quelque danger à cause de lui.»¹)

Il fut bientôt patent que ce n'étaient point là des décisions sans portée. Bien qu'il ne soit guère possible de suivre pas à pas l'action exercée par les délégués des cantons catholiques au cours de la Diète où devait s'organiser le tribunal arbitral, il semble évident que c'est à leur influence qu'il faut attribuer l'attitude sévère et même menaçante prise par la Diète envers Genève: n'alla-t-on pas jusqu'à avertir les députés genevois que si leur gouvernement continuait à faire des difficultés, il pourrait bien prendre envie aux ligues suisses de mettre leur ville sous leur protectorat et de lui imposer un gouverneur!²) Genève, bailliage commun de la Confédération! La perspective dut faire plaisir à Michel Roset.

Ce n'était là sans doute qu'une menace en l'air, mais elle prouve que les relations entre les Confédérés et Genève traversaient une phase aiguë; car l'hostilité des cinq cantons, des six en leur adjoignant leur fidèle satellite Fribourg, ne suffit pas pour expliquer un ton pareil. Et en effet ils avaient réussi à susciter à Genève un nouvel adversaire, le gouvernement de Soleure, conquête d'autant plus précieuse qu'il en était précédemment le protecteur et l'ami. Dès le printemps 1582 les Soleurois avaient songé à dénoncer le traité de protection conclu avec Berne et Henri III et ce ne fut pas la faute des cantons catholiques s'ils ne le firent pas alors,⁸) car ceux-ci leur écrivirent aussitôt en ce sens;⁴) leur pression cependant, quelque énergique et persévérante qu'elle

¹) Eidgen. Absch., t. IV, 2, p. 784 l. — Ce qui donne plus d'importance encore à cette résolution, c'est que vingt-cinq ans auparavant les cantons du centre, hostiles à cette époque au duc Emmanuel-Philibert, avaient insisté à Berne en faveur du renouvellement de la dite combourgeoisie; c'est du moins ce qu'on a toujours affirmé dès le XVI° siècle et de nos jours encore (cf. Oechsli, op. cit., p. 10 et 17). A lire les documents lucernois de 1582, on constate que cette soi-disante approbation aurait été le résultat d'un malentendu, ou même, comme s'exprime l'un d'eux, d'une habile comédie jouée par Berne et Genève; les cantons catholiques n'auraient jamais désiré plus qu'une convention commerciale ou judiciaire entre ces deux villes et non une combourgeoisie perpétuelle d'un caractère politique et militaire. Cf. Lucerne, Staatsarchiv, ibid., Savoien 1519—86, fol. 17; Concept und Substanz..., fol. 321 v°; et Eidgen. Absch., t. IV, 2, p. 795a.

²⁾ Gautier, op. cit., p. 296.

³⁾ Cf. supra, p. 81.

⁴⁾ Concept und Substanz . . . (Lucerne, Staatsarchiv, ibid., fol. 318).

fût, n'aurait peut-être pas suffi à contrebalancer l'influence de l'ambassadeur français et à provoquer la volte-face du mois de septembre, si la défiance, déjà mentionnée,1) manifestée par les Genevois à l'égard des troupes soleuroises n'avait fait son œuvre. Les chefs des cantons catholiques surent profiter de l'irritation qu'en ressentirent les Soleurois. A la conférence particulière du 5 septembre on fit demander aux «seigneurs» de Soleure s'ils pouvaient supporter que leur canton restât l'ami et le protecteur de ceux qui leur avaient fait un pareil affront.2) Des mémoires très étudiés, quoique partiaux, sur les droits du duc sur Genève, ou sur la prétendue valeur de la ville de Genève comme boulevard de la Confédération étaient remis aux magistrats soleurois pour éclairer leur religion et leur faciliter la dénonciation du traité.3) Un mois après, la réponse du gouvernement soleurois prouvait qu'on avait fait jouer le bon ressort: à ses yeux Genève ne méritait plus aucune protection, elle avait trop manqué aux Soleurois! Soleure retirait sa signature du traité conclu avec Berne et Henri III. Cependant un scrupule lui restait: on ne pouvait pas abandonner Genève aux convoitises d'une des puissances voisines: ce serait trop grave pour la Confédération tout entière; le mieux ne serait-il pas de proposer secrétement à Henri III de faire ensemble, la France et les Confédérés, la conquête de Genève qui serait transformée en ville ouverte?4) Les Soleurois avaient enfin trouvé ainsi la conciliation entre leurs convictions religieuses, leur attachement à la politique française et les intérêts de la Confédération, mais l'indépendance de Genève en faisait les frais.

La joie fut grande dans le camp des ennemis de celle-ci, d'autant plus que cette proposition mettait fin aux remords que leur conscience de Suisses leur faisait parfois éprouver; car ils savaient aussi bien que d'autres que le prince qui prendrait possession de Genève ferait subir à la Confédération une défaite sans précédent. Et de fait leur principal chef, Louis Pfyffer, renonçant momentanément à sa politique savoyarde,⁵) essaya-t-il au cours d'une ambassade à Paris de gagner le roi ou ses ministres au projet élaboré par Soleure.⁶) L'échec de cette tentative obligea néanmoins les cinq cantons à subordonner de nouveau leur

¹⁾ Cf. supra, p. 85.

²⁾ Eidgen. Absch., t. IV, 2, p. 7841.

³⁾ Lucerne, Staatsarchiv, ibid., Savoien, 1519-86, fol. 29-30.

^{&#}x27;) Eidgen. Absch., t. IV, 2, p. 787-788 m. - Sur la portée de cette décision, cf. Oechsli, op. cit., p. 32, n. 1.

⁵⁾ Cet abandon de la cause de la Savoie, quelque temporaire qu'il ait été, ne manque pas d'être significatif; les droits du duc sur Genève devaient paraître bien inconsistants aux cantons catholiques pour qu'ils pussent si facilement en faire litière.

⁶⁾ Rott, op. cit., p. 252. - Gautier, op. cit., p. 304-307.

devoir confédéral à leur politique confessionnelle: dès janvier 1583 ils agissaient de nouveau, à propos du différend toujours pendant entre Genève et Charles-Emmanuel, en champions de l'Eglise et en avocats de leur allié le duc de Savoie.¹)

* *

Point n'est besoin de poursuivre plus longtemps l'examen de ce différend; jusqu'à la Diète où les Confédérés, trop désunis pour rendre une sentence arbitrale, avouèrent leur incapacité à le trancher, la crise traîna en longueur et les débats en récriminations, plaintes, accusations réciproques, sans présenter d'élément nouveau et utile à l'intelligence des faits. L'année 1582 qui en avait vu les débuts en avait épuisé aussi toutes les modalités. L'avenir en revanche devait en voir les effets; plus encore que par les incidents et l'agitation auxquels elle donna lieu c'est par la portée qu'elle eut pour l'histoire suisse que cette crise mérite l'attention.

Pas à première vue, j'en conviens: tout avait été terminé et réglé sans qu'une goutte de sang n'eût été versée, sinon celui d'un ou deux traîtres à Genève; rien n'était changé dans la situation politique des Etats un moment si près de se précipiter les uns sur les autres; entre la Savoie et ses deux adversaires le status quo ante avait été rétabli, tandis que persistaient parmi les Confédérés les groupements confessionnels hostiles et pourtant désireux de rapports officiellement pacifiques. Cependant l'année 1582 marque une étape importante dans la longue période de troubles que fit traverser à la Suisse la scission religieuse du XVIe siècle.

C'est en effet au cours de cette année que les cantons catholiques furent pour la première fois amenés à choisir entre les intérêts de la Confédération et ceux de l'Eglise; en se déclarant pour la Savoie contre Genève, et implicitement contre Berne, ils s'orientèrent résolument dans la voie qui devait les amener à créer, quatre ans plus tard, la Ligue Borromée et à s'inféoder dès 1585 à la politique de la Sainte-Ligue et de l'Espagne. L'envoi des cinq enseignes apparaît donc comme une déclaration de principes qui engageait définitivement les cinq gouvernements responsables. Et la dénonciation par Soleure de ce traité de protection de Genève, qui l'obligeait à soutenir la politique bernoise, marque bien l'orientation essentiellement confessionnelle qui triomphe peu à peu dans la vie politique de la Confédération. Bien qu'il ne m'ait pas été possible de saisir une intervention active et efficace de la Curie romaine²) ou du grand apôtre de la restauration catholique en

¹⁾ Eidgen. Absch., t. IV, 2, p. 792 a.

²⁾ Une lettre hostile à Genève de l'évêque de Scala, Félicien Ninguarda, qui fut le légat du pape auprès des cinq cantons pendant l'intérim des nonciatures, c'est-à-dire

Suisse, Charles Borromée, dans les évènements de 1582, on peut considérer ceux-ci comme l'une des premières victoires du mouvement de la Contre-Réformation en Suisse dans le domaine confédéral; son effort n'allait-il pas en effet à exciter l'antagonisme confessionnel et à briser tous les ponts qui en atténuaient l'acuité et la gravité? 1)

Dans le camp réformé on avait bien compris la leçon que portaient en eux ces évènements. Si le désir de collaborer à la restauration du catholicisme à Genève avait pu amener Lucerne et ses partenaires à accomplir le pas décisif et à soutenir une puissance étrangère en conflit avec un des Confédérés, la crainte de voir la Savoie s'emparer de Genève et y rétablir la messe avait triomphé de la jalousie qui troublait les rapports entre Berne et les autres cantons protestants. Au geste menaçant des cantons du centre contre les réformés, ils répondirent par un acte de solidarité protestante: le 27 décembre 1582 les Zuricois se décidèrent, quarante-six ans après sa conquête, à reconnaître la possession du pays de Vaud par les Bernois et à le considérer dorénavant comme partie intégrante du territoire suisse;2) Bâle et Schaffhouse, puis Glaris,3) s'associèrent bientôt à cette garantie. On avait compris que la domination bernoise à quelques kilomètres de Genève était le meilleur moyen de prévenir ou d'arrêter les projets agressifs de la Savoie et de ses alliés contre la ville à l'indépendance de laquelle on attachait tant de prix.

Il est évident que les dangers courus par Genève en 1582 par le fait de la Savoie et des cantons catholiques furent aussi pour beaucoup dans l'accueil que Zurich fit dès lors aux propositions d'alliance des Genevois. Si dès l'automne de cette même année les négociations reprirent activement entre Genève, Zurich et Berne pour aboutir en 1584 au traité d'alliance perpétuelle entre ces trois Etats, d' c'est que les Zuricois avaient reconnu l'urgence qu'il y avait à opposer au groupe de

entre 1581 et 1586 (cf. Hürbin, Handbuch der Schweizer Geschichte, t. II, p. 243, Stans 1908, in-8°), est cependant mentionnée et résumée dans Eidgen. Absch., t. IV, 2, p. 788 n. Depuis 1572, lit-on en outre dans le «Summarium....» fol. 28 (Lucerne, Staatsarchiv), le pape Grégoire XIII pressait les cantons catholiques de ne rien faire en faveur de Genève.

¹⁾ Cf. à ce propos Dierauer, op. cit., p. 403, 406, 408.

²⁾ Lettre de Zurich au Conseil de Berne. Zurich, Staatsarchiv, ibid., fol. 116.

⁸) Dierauer, op. cit., p. 431 et note 2. — Si le canton de Fribourg en fit de même, la raison est aisée à comprendre : il avait lui aussi bénéficié des conquêtes de 1536.

⁴⁾ H. Fazy, op. cit., p. 286–287. – Gautier, op. cit., p. 272 à 356, passim. – La première démarche en ce sens est la lettre de M. Roset du 17 juin, Zurich, Staatsarchiv, ibid., fol. 43.

plus en plus nombreux et entreprenant des ennemis de Genève la preuve patente de leur solidarité avec la cité menacée.

La crise de 1582 eut donc pour principal effet de pousser les groupements confessionnels suisses à accuser davantage les divergences de leur politique et à transformer en traités et engagements les liens de solidarité qui les unissaient entre eux, ce qui devait naturellement avoir pour conséquence de desserrer encore le lien fédéral.

Bien que moins facile à discerner, l'action exercée sur l'esprit des Genevois par les émotions de cette année agitée nous paraît néanmoins indubitable. Depuis longtemps on n'avait pas eu l'occasion de constater avec tant d'évidence la valeur de l'alliance bernoise. Les Huguenots français s'étaient sans doute montrés amis fidèles et dévoués, mais ils étaient bien éloignés et leurs propres difficultés risquaient toujours de les empêcher de porter secours, au moment du besoin, à leur métropole religieuse. Genève avait senti tout à nouveau que la protection de ses puissants voisins les Bernois, bien que parfois un peu encombrante, était sa principale force. Leurs intérêts politiques immédiats étaient solidaires; les armements provocateurs de Charles-Emmanuel l'avaient mis clairement en évidence. Et puis, derrière Berne, les Genevois avaient vu Zurich, Soleure, Bâle, Schaffhouse, même Saint-Gall et les Ligues grises. prendre nettement position en leur faveur, les uns par solidarité confessionnelle, les autres pour des motifs politiques. Qu'importait que tous n'y eussent pas mis la même promptitude ni la même énergie? On n'en savait pas moins dès lors à Genève qu'une grande partie des Suisses étaient prêts à se lever pour défendre l'indépendance de la cité. Certes cela ne dispensait pas ses habitants de rester sur leurs gardes; mais de pareilles amitiés, même sans pacte pour les sceller, constituaient une garantie bien précieuse; on pouvait être sûr que l'ennemi y refléchirait à deux fois avant de provoquer à nouveau de si nombreux adversaires.

Car il ne faut pas l'oublier: ce n'est pas avant tout à la fréquence ou à l'efficacité des interventions, armées ou diplomatiques, des cantons suisses qu'il faut apprécier la valeur et la portée de leurs sympathies pour Genève; la seule existence de ces sympathies fut une force pour elle, même lorsqu'aucun acte ne les exprimait. L'on savait à l'étranger, à Turin surtout, que l'indépendance de Genève rentrait dans le credo politique d'une importante partie des Ligues suisses et de leurs alliés; c'était assez pour garder une crainte salutaire d'y toucher.

Ainsi entre la Confédération suisse et Genève les liens étaient aussi étroits que nombreux; à tel point que, malgré la disproportion entre leurs territoires et leurs populations respectifs, on est en droit de parler de la dépendance réciproque de ces deux corps politiques. Cette solidarité profonde, que les siècles ultérieurs ont rendue toujours plus intime jusqu'au jour où elle s'exprima par l'«inclusion» de Genève dans la neutralité suisse en 1792 et enfin par le Pacte de réunion de 1815, fait le principal intérêt, sinon le seul, de l'aventure de 1582.

Chailly sur Lausanne.

David Lasserre.

Jahrzeitstiftungen der Schuhmacher, Gerber und Metzger zu St. Martin in Chur.

Es ist schon mehrfach, zuletzt von Eberstadt¹) in seinem Werke über den Ursprung des Zunftwesens, darauf hingewiesen worden, daß die Zünfte wohl nicht so urplötzlich nach erfolgter Privilegienerteilung auftraten, sondern durch Bruderschaften vorbereitet worden seien.

Wie anderwärts, so scheint dieser Entwicklungsgang auch für die durch kaiserliches Diplom vom 28. Juli 1464 bewilligten Churer Zünfte zuzutreffen.

Die noch vorhandenen Aufzeichnungen über Seelenmeßstiftungen der Schuhmacherbruderschaft reichen freilich nicht in die Zeit vor 1464 zurück; ihre Fassung lautet aber derart, daß aus ihnen geschlossen werden darf, in Chur hätten sich – dem allgemeinen Entwicklungsgange gemäß – die Zünfte aus den Bruderschaften weiter gebildet.

Die betreffenden Eintragungen finden sich im ältesten Amterrechens buch der Schuhmacherzunft²), einem Schmalfolioband (sign. Z. 26b), enthaltend Zunftmeisterrechnungen, Kerzenmeisterrechnungen, Zunfts rodel, Verzeichnis des Zunftsilbergeschirrs etc.

Auf Blatt 1 dieses Amterrechenbuches finden sich schon vereinzelte Angaben über Messe-Stiftungen.

It. all ûnser frowen abent hatt die zunfft iij messen.

Hans Friken jarzit v messen, dem mesner iiij d.

Hug Bruner jarzit vj messen, dem mesner iij d.

Spangerin⁸) iij messen.

Hans Schavûtz der mexer4) und sim wib ij messen.

Jori Rober jarzit mit iij messen.

Mit der 3. Seite beginnen die 1466 einsetzenden Rechnungen des Kerzenmeisters, von denen hier folgende Beispiele Platz finden mögen:

4) Metzger.

¹) Rudolf Eberstadt, Der Ursprung des Zunftwesens und die älteren Handswerkers-Verbände des Mittelalters. München u. Leipzig 1915, S. 129 ff. — Vgl. auch R. Wackernagel, Geschichte der Stadt Basel. II, 2. Basel 1916. S. 785 ff.

²⁾ Dem Stadtarchiv geschenkt von Herrn C. Coaz-Wassali in Chur.

³⁾ Spanier, ein altes Churer Geschlecht.